



DEL- 2025 - 0016

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14

OBJET :

Subventions Ecoles

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 27 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,
Mme PETITEAU M-E, M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F.,
Mme BARON A, Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C.,
Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU
B., Mme HERBRETEAU M-A,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M CARETTE C.,
M GAULTIER J-L, M DUGUE V.

POUVOIRS : M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON

SECRETARE : Mme HERBRETEAU M-A.

Lors du Conseil municipal du 27 février 2025, une décision d'attribution de subvention avait été adoptée en faveur des élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune pour 2025. Cette subvention comprenait notamment l'octroi de 1617 euros à l'école publique pour le renouvellement des licences de manuels scolaires ainsi que l'octroi de 1827 euros à l'école privée, toujours pour le renouvellement de manuels scolaires et de dictionnaires.

Suite à une modification, le Conseil municipal ; à l'unanimité

- **MODIFIE** la somme attribuée à l'école publique de 1617 euros pour **800 euros**
- **MODIFIE** la somme attribuée à l'école privée de 1827 euros pour **904 euros**.

Le **31 MARS 2025**

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : - 1 AVR. 2025

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

